



Châtenay-Malabry, le 14 décembre 2017

Objet : Cité-jardin de la Butte Rouge

Madame la Ministre,

Par une exposition qui a lieu sur place, nous apprenons que la démolition de 8 bâtiments de la cité-jardin de la Butte Rouge est programmée avec l'accord du maire de Châtenay-Malabry.

Vous connaissez ce site historique d'urbanisme social, son paysage exceptionnel et son architecture remarquable qui témoigne du mouvement moderne.

Par le présent courrier, nous vous demandons le classement de la cité-jardin de la Butte Rouge au titre des sites patrimoniaux remarquables (article L631-1 à L631-5 du Code du patrimoine)

Le label du XXe siècle n'est pas suffisant pour la protéger.

Vous trouverez ci-joint un document qui précise notre demande ainsi que deux annexes concernant, l'une la Cité Jardin de Suresnes qui bénéficie d'une protection, et l'autre la fonction logement à la Butte Rouge. Vous trouverez également une lettre de soutien à notre démarche signée de l'arrière-petit-fils de Paul Sirvin.

Nous restons à votre disposition pour vous apporter toutes les précisions complémentaires que vous jugeriez nécessaires.
Il y a urgence.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Pour le Bureau d'Environnement 92, le Président Thierry Hubert